

Décret

Générale

modern

Décret n° 2023-312/PR/MCPT portant adhésion de la société Telesom dans le consortium du câble sous-marin DARE-1.

n° 2023-312/PR/MCPT

Ministère
MINISTERE DE LA COMMUNICATION, CHARGE DES
POSTES ET DES TELECOMMUNICATIONS

Date de publication
27 décembre 2023

Numéro JO
n° 20 du 31/10/2023

Date du numéro
31 octobre 2023

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la constitution

VU La Loi n°143/AN/16/7ème L du 05 avril 2016 portant sur la bonne gouvernance des entreprises publiques

VU Le Décret n°99-0077/PR/MEFEN du 08 juin 1999 portant réforme des sociétés d'Etat, des sociétés d'Economie mixte et des établissements publics à caractère industriel et commercial

VU Le Décret n°99-0178/PR/MCC portant statuts initiaux de la société Djibouti Télécom

VU Le Décret n°2001-0132/PR/MCCPT portant modification des statuts initiaux de l'entreprise publique "Djibouti-Télécom S.A"

VU Le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2021-106/PRE 24 mai 2021 portant nomination des Membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2021-114/PRE du 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères

VU Le Décret n°2022-001/PRE du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel

SUR Proposition du Ministre de la Communication chargé des Postes et des Télécommunications.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Est Approuvée l'adhésion de la société Telesom au consortium du projet de câble sous-marin régional DARE-1.

Article 2

L'Offre d'adhésion de la société Telesom est un apport numéraire de 45% minimum du montant global prévu pour la construction de la branche du câble à Berbera.

Article 3

La gestion de la station d'atterrissage du câble sousmarin DARE-1 à Berbera est confiée à la société Telesom.

Article 4

Le Ministre de la Communication, chargé des Postes et des Télécommunications est chargé de l'application du présent Décret qui sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

*Le Président de la République
Chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH